Garde alternée refusée par les enfants

Par LUNALUNA

Bonjour je viens chercher des réponses car je suis dans une situation infernale avec mes deux enfants. 11 ET 8 ans... Ma fille ainée vient d'avoir 11 ans et déjà en 5ème. Mon fils de ans a sauté une classe a commencé l'école à 5 ans il est en cm2. Avec moi les enfants ont plaisir à travailler et avoir des activités sportives. Nous habitons tout près de la mer mes deux enfants sont en école de voile et nous en faisons aussi ensemble. Ma fille fait du judo et mon fils a commencé l'escrime.
Nous sommes divorcés depuis 4 ans. Leur père ne les avait que pour les vacances car habitant à 400kms. Les enfants allaient s'ennuyer chez ses parents et il les emmenait en vacances avec le fils de sa nouvelle compagne chez les parents de la nouvelle compagne dans le lot et ils n'avaient aucune activité.

Leur père a obtenu en revenant la garde alternée seulement - mes enfants ne s'entendent pas du tout avec la compagne de leur père. Ma fille a reçu une paire de claques et a été enfermée à clef dans la chambre qu'elle partage avec son fils de 14 ans !!! Ma fille ne se sent pas "tranquille" et ce fils lui a déjà fait des remarques "douteuses". Le souci est que mon fils cadet dort déjà dans le salon dans un genre de fauteuil qui se déplie et que le fils de cette femme ne veut pas que mon fils dorme dans sa chambre. La compagne de leur père les prend pour des bonnes à tout faire - mettre la table- débarasser - faire la vaisselle - passer le balais... A ça j'ai expliqué à mes enfants qui ont du caractère qu'ils n'ont aucun ordre à recevoir. Suite à un refus de ma fille de passer le balais elle a pris une paire de claques devant son frère. Leur père a laissé faire et n'a rien dit. Ma fille m'a appelée - leur père a refusé qu'elle vienne passer la nuit à la maison et elle n'a pas pu dormir car le fils de cette femme joue à des jeux sur son téléphone c'est sonore jusqu'à très tard. Le lendemain ma fille avait cours de voile. Son père ne l'a pas emmenée du coup ils étaient partis faire les courses elle est revenue en bus jusque chez moi et je l'ai emmenée à son cours - j'ai informé son père

---
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous envisagé de saisir le JAF pour revoir la situation ?
Au delà de la proximité géographique, une garde alternée nécessite une ambiance apaisée et une entente entre les parents.
Ici il y a une famille recomposée et une difficulté de cohabitation : manque de place ou de coopération... Le père n'a pas fait beaucoup d'efforts ? ou bien les enfants noircissent le décor ?

D'autre part il semble que vos principes d'éducation diffèrent : Passer le balai n'a rien d'humiliant, par contre les punitions corporelles sont illégales et réprimées par le code pénal.
Vous pouvez faire un signalement au 119.Il y aura une enquête sociale (chez les 2 parents) qui éclairera le juge.

Mais il ne faut pas dire au juge que ce sont les enfants qui décident leur lieu de vie ! Ce sont les parents qui décident et doivent appliquer/faire appliquer le jugement.

Par Isadore

Bonjour,

Attention à trier les arguments ! Les violences physiques et psychologiques, si elles sont avérées, sont inacceptables.

En revanche, mettre la table et passer le balai ou faire la vaisselle sont des contributions normales à la vie du foyer. Ce sont d'ailleurs des compétences bien plus indispensables pour leur future vie d'adulte que le judo ou l'escrime. Vous ne rendez pas service à vos enfants en interférant avec les principes éducatifs du foyer de leur père.

A 11 ans, votre fille n'a pas à décider de quitter seule le domicile de son père, et vous ne devez pas la couvrir.